

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

## **Sacs poubelle gratuits pour les familles**

Le règlement sur les déchets et le règlement tarifaire de la Municipalité de Saint-Imier englobent une aide annuelle aux familles. Celle-ci se traduit, sous certaines conditions, par la remise gratuite de sacs poubelle officiels.

Le premier enfant de moins de 16 ans (né depuis 2003) donne droit à celui qui en assure la garde de manière prépondérante de recevoir annuellement 20 sacs d'une contenance de 35 litres. Pour deux enfants, la famille reçoit 30 sacs de 35 litres respectivement 40 à partir du troisième enfant.

Toutes les personnes qui peuvent bénéficier de cet avantage voudront bien retirer les sacs auxquels elles ont droit en se rendant personnellement, durant l'année en cours, au guichet de la caisse municipale, Rue Agassiz 4, 2<sup>ème</sup> étage. La distribution n'est en effet plus assurée par le contrôle des habitants.

Sont inclus dans la liste des bénéficiaires les personnes qui auront la joie de célébrer une naissance en 2018 ainsi que les personnes qui s'établiront en cours d'année dans la commune.

## **Nonagénaires**

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le conseiller municipal John Buchs s'est rendu au home la Roseraie pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Ernestina Lehmann. Le 9 janvier, c'était au tour de Christian Schluep, membre de l'Exécutif, et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, de marquer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Elisabeth Beyeler par une visite à l'Ancienne Route de Villeret 4. Les représentants des autorités imériennes leur ont à toutes les deux remis la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

(cm)

Saint-Imier, le 10 janvier 2018